

LES PROMESSES ET LES ACTES.

Dans le programme national de 1872, nous lisons :

30. Réduction du nombre des ministres ;

40. Diminution du salaire du Gouverneur ;

50. Réduction du nombre des employés publics ;

70. Amélioration de nos voies de communication intérieure pour faire prendre au commerce de l'Ouest la voie du St-Laurent ;

80. Opposition à la construction du Pacifique, par octroi du gouvernement, tant que le Nord-Ouest ne sera pas suffisamment colonisé ;

90. Obtention du droit absolu de régler nous-mêmes nos relations commerciales avec les autres pays de manière à assurer l'établissement de manufactures en Canada.

Au lieu de réduire le nombre des ministres, les grits l'ont augmenté. — *Première déception !*

Les grits demandaient la réduction du salaire du Gouverneur. Alors, pourquoi avoir voté au Gouverneur, pour son voyage au Manitoba, en 1877, en sus de ses \$50,000 de traitement annuel, une somme additionnelle de \$10,573.94 ? (Réponse No. 39 à un ordre de la Chambre du 25 nov. 1878.) — *Deuxième mensonge !*

Les adversaires du gouvernement conservateur réclamaient une réduction du nombre des employés publics ! 1,508 nouveaux ont été appointés par eux ! — *Troisième déception.*

Ils demandaient l'amélioration de nos voies de communication intérieure, pour attirer le commerce de l'Ouest ! Cependant M. Mackenzie détourne tout ce commerce au profit des Américains, en leur permettant l'usage de notre Pacifique Canadien, en creusant les écluses du Fort Francis et en laissant embrancher le Northern sur notre chemin du Pacifique par Pembina. — *Quatrième flouterie.*

• Opposition à la construction du Pacifique, comme inutile avant la colonisation du Nord-Ouest ! Et voilà que les grits affirment que la

construction de ce chemin va coûter \$200,000.000 ! — *Cinquième trahison.*

LES MANUFACTURES PROMISES.

Enfin, le programme libéral-grit nous promettait un tarif propre à assurer l'établissement des manufactures en ce pays !

Voilà la grande promesse. Voyons si notre gouvernement a été plus sincère sur cet important sujet, que sur les autres.

Cette question implique celle du libre-échange et de la protection. Les principes qui régissent ces questions, en tant qu'appliqués à différents pays, ne sont pas absolus. Au contraire, ils s'adaptent aux exigences des revenus, des besoins, des ressources et des relations de ces pays. L'on ne doit évidemment se protéger que sur des objets que nous ne produisons pas nous-mêmes. Le libre-échange convient aux nations riches, dont les différentes industries ont atteint un haut degré de perfectionnement. Les peuples nouveaux ont besoin de protection pour créer leurs manufactures et développer leurs ressources naturelles.

L'industrie française a pris son essor sous Louis IV ; elle est due au système douanier du Grand Colbert. Amédée Gabourd (2 vol. Hist. de France, 3e Ed. p. 111) s'exprime ainsi à ce sujet : "Colbert imposa des règles sévères au travail, mais il s'attacha en même temps, à lui assurer le marché national. Les produits de l'industrie étrangère furent frappés de droits répulsifs qui en rendirent l'importation en France fort onéreuse."

Frappé de l'infériorité des manufactures françaises, le grand ministre fit de prodigieux efforts pour les développer en les protégeant contre la concurrence étrangère. Il poursuivit, avec rigueur, les contrebandiers, afin d'empêcher les objets étrangers d'arriver en France. Cette protection assura le développement des industries françaises. Cette protection doit diminuer naturellement à mesure